

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE**

Le 27 mars 2026, à 19 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent ROUSSET  
Date de convocation du Conseil municipal : 23 mars 2026

**PRESENTS** : Laurent ROUSSET, Sébastien ARNAUD, Bernard BOURGIE, Joëlle GOMEZ, Pascal HAURY, Virginie BARLET, Philippe MOUNIER, Valérie POUYET, Claude VIAL, Michel BEAL, Alain BEAL, Pascale GUILLET, Florence TEYSSIER, Elisabeth MOULIN, Thierry LEPROUST, Clotaire DOMGA KEMGNI, Stéphanie CUSSONNET, Sylvain BONNET, Coralie CHAPUIS, Céline VIALON, Morgane MOUNIER, Gérard COURBON, Yvon VALEYRE, Sandrine ARCIS, Tahar KERFA, Laurie BONNEVIALLE, Sophie NAVARRO-OTT

**EXCUSES REPRESENTES** : Pauline GRANGER par Sébastien ARNAUD, Tanguy NAIME par Bernard BOURGIE,

**EXCUSE NON REPRESENTE**

<b>Nombre de conseillers :</b>	En Exercice : 29	Présents : 27
	Excusés représentés : 2	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mme Sophie NAVARRO-OTT a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° : 2026\_DEL\_032**

**OBJET** : Commission Délégation Services Publics (CDSP) – Approbation Création et Désignation des membres

Pour rappel, la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) intervient dans le cadre des procédures de passation des délégations de service public. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, elle est chargée notamment d'ouvrir les plis contenant les candidatures et les offres, d'analyser les dossiers présentés par les candidats et d'émettre un avis sur les propositions reçues. Sur la base de cet avis, l'autorité habilitée à signer la convention engage ensuite les négociations et propose au conseil municipal le choix du délégataire.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, cette commission est présidée par le Maire ou son représentant et comprend 5 membres titulaires du conseil municipal ainsi que 5 membres suppléants, élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, conformément à la réglementation en vigueur. Les listes de candidats peuvent être déposées jusqu'au 26/03/2026 avant 17h00 en mairie.

Il sera donc proposé aux conseillers municipaux de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants appelés à siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public.

A noter que le Maire est membre de droit.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du Code de la commande publique,  
Considérant la nécessité de constituer une Commission Délégation Services Publics pour l'attribution des délégations de services publics selon les procédures formalisées,

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Approuve la création d'une Commission Délégation Services Publics avec 5 membres titulaires et 5 membres suppléants,
- Approuve la désignation des membres par élection au bulletin secret sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité d'y renoncer ; et à la proportionnelle au plus fort reste selon la réglementation en vigueur.

Après le vote à bulletin secret, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 29
- majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Liste proposée par Laurent Rousset – Continuons Aurec Ensemble : vingt-trois (23) voix
- Liste proposée par Yvon Valeyre – Aurec et Vous : six (6) voix

Sont donc élus pour siéger à la Commission Délégation Services Publics :

- Membres Titulaires : A noter que le Maire est membre de droit.
  - M. BOURGIE Bernard
  - M. VIAL Claude
  - M. HAURY Pascal
  - M. BEAL Alain
  - Mme ARCIS Sandrine
- Membres Suppléants :
  - M. MOUNIER Philippe
  - Mme POUYET Valérie
  - M. ARNAUD Sébastien
  - M. LEPROUST Thierry
  - M. COURBON Gérard

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
À Aurec-Sur-Loire

Le Maire

Laurent ROUSSET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Laurent Rousset – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le

03 AVR. 2026